

De la Compagnie P.-L.-M. se tiendra d'autre part à Villeneuve-Saint-Georges.

Le Meeting du groupe Paris-Est

Le groupe Paris-Est du syndical national des travailleurs des chemins de fer a tenu un meeting hier soir, à la salle de l'égalité, rue de Valenciennes. Un délégué de la C. G. T. M. Dupuy, a félicité les assistants de l'esprit nouveau qui parait les animer. Il leur a conseillé de développer leur syndicalisme de l'économie corporative, et leur a conseillé la grève des bras croisés en ces termes :

« Une grève violente n'est pas nécessaire ; se croiser les bras est un geste suffisant pour obtenir très rapidement ce que les « chemins » attendent depuis si longtemps, telle, par exemple, celle des Barreaux jaunes que le Parlement fait miroiter depuis onze ans à leurs yeux et que le Sénat ne se hâte guère de voter.

La réunion s'est terminée par le vote de deux ordres du jour. Dans le premier, les assistants :

« Reclament plus vivement que jamais une augmentation générale de tous les petits salaires, sans exception ;
« Insistent auprès de la compagnie pour que celle-ci accorde le minimum de 1.500 francs demandé depuis de longues années par tout le personnel ;
« Convient le comité du réseau à organiser au plus tôt un vaste mouvement de protestation contre l'insuffisance des salaires comparativement aux émoluments fabuleux de nos dirigeants ;
« Donnent mandat illimité à leurs délégués syndicaux pour obtenir par tous les moyens dont ils disposent de meilleurs salaires.

Dans le second ordre du jour, le groupe déclare envoyer un salut fraternel à tous les travailleurs en lutte contre le capitalisme.

LES FONCTIONNAIRES et le Syndicalisme

Le Comité central de défense du droit syndical des fonctionnaires répond aux vœux des Conseils généraux

Paris, 2 mai. — Le Comité central de défense du droit syndical des salariés de l'Etat et des services publics, en réponse à la manifestation des Conseils généraux contre le syndicalisme, a adressé à la presse la protestation suivante :

« L'Alliance républicaine démocratique a lancé l'anathème contre le syndicalisme et a allumé les foudres du gouvernement sur la poignée de malfaiteurs (sic) qui ont déclaré la guerre à la patrie, à la République, au Parlement et aux lois.

Députés et sénateurs, qui présidiez le banquet, fait tout aussitôt écho à l'Alliance, ont pris au sein des Conseils généraux, l'initiative de vœux antisindicalistes invitant le gouvernement à la répression.

Le but de ces manifestations est évident. Il s'agit d'égarer l'opinion sur les véritables intentions des fonctionnaires syndicalistes, de dénaturer le sens de leur action, d'affoler le public en agitant devant lui le spectre de l'anarchie. On espère profiter de la sorte de la panique générale créée pour accentuer la politique de réaction sociale inaugurée par les radicaux pour restreindre les libertés ouvrières et pour maintenir les fonctionnaires sous le joug des puissances politiques.

Nous dénonçons la manœuvre. Elle ne trompe personne. Les Conseils généraux, ce sont les députés et leurs lieutenants. Ils sont contre nous parce que nous combattons le favoritisme. Personne n'ignore d'ailleurs que les auteurs responsables du gâchis actuel et de la désorganisation de nos services publics, ce sont les parlementaires eux-mêmes.

Le favoritisme et le népotisme sont, selon le mot de M. Clémenceau, les deux plaies du régime actuel. Ils sont la source de toute corruption et de tout désordre dans le fonctionnement des organismes sociaux.

Cette anarchie dont pâtit le public et dont souffrent les fonctionnaires, le syndicalisme apporte un remède.

« Le prolétariat de l'Etat, des départements et des communes, déclarons-nous dans la lettre ouverte poursuivie par M. Clémenceau à l'Assemblée nationale, revendiquant le droit d'exercer les prérogatives syndicales au même titre que les travailleurs de l'industrie privée, il tend à substituer à l'anarchie actuelle une organisation plus rationnelle et plus parfaite de nos services publics et défend en même temps que ses intérêts propres, les intérêts généraux du pays ».

Pour avoir osé nous attaquer aux privilèges de la politique, pour avoir voulu conquérir notre indépendance professionnelle, condition indispensable au bon fonctionnement des services, qui nous sont confiés, nous avons été en butte aux attaques des gouvernants qui ne nous trouvaient plus assez dociles.

D'odieuses mesures de répression ont été prises contre les personnes en violation des lois existantes. Violation des libertés civiles, violation du droit d'Association, violation de la liberté même de penser, telle est le bilan de la majorité radicale qui a constamment ouvert le gouvernement de ses vœux.

Cette même majorité n'a-t-elle pas refusé encore de faire le geste d'apaisement qui pouvait amener la détente ? Aussi cette rigueur implacable a-t-elle créé chez les fonctionnaires et chez tous les salariés de l'Etat et des services publics un état d'exaspération formidable et développé un sentiment de défiance profond à l'égard du parlementarisme et dont la répression ne manquera pas d'être profonde sur les prochaines élections.

Quoi qu'il en soit, en dépit de criarderies intéressées et de menaces de nos adversaires, tous les ouvriers et fonctionnaires d'ensemble unis, nous sommes fermement résolus à poursuivre la lutte et l'empêcher d'être la classe ouvrière organisée, nous sommes persuadés, nous oserons pas défaut.

Le Comité central, Fédération nationale du personnel civil de la guerre, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la guerre, Fédération des tabacs, Fédération des électriciens, Syndicat national des travailleurs des P. T. T., Syndicat des monnaies et médailles, Syndicat de la manufacture de Sèvres, Fédération nationale des Syndicats d'industriels, Syndicat national des enseignants des P. T. T., Syndicat national des travailleurs de l'Etat, Syndicat de fer, Syndicat des employés municipaux, Union syndicale des employés du gaz, Travailliers du gaz, Alleuriers du gaz, Ouvriers et ouvrières de l'assistance publique, etc.

Le Comité central, Fédération nationale du personnel civil de la guerre, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la guerre, Fédération des tabacs, Fédération des électriciens, Syndicat national des travailleurs des P. T. T., Syndicat des monnaies et médailles, Syndicat de la manufacture de Sèvres, Fédération nationale des Syndicats d'industriels, Syndicat national des enseignants des P. T. T., Syndicat national des travailleurs de l'Etat, Syndicat de fer, Syndicat des employés municipaux, Union syndicale des employés du gaz, Travailliers du gaz, Alleuriers du gaz, Ouvriers et ouvrières de l'assistance publique, etc.

Le Comité central, Fédération nationale du personnel civil de la guerre, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la guerre, Fédération des tabacs, Fédération des électriciens, Syndicat national des travailleurs des P. T. T., Syndicat des monnaies et médailles, Syndicat de la manufacture de Sèvres, Fédération nationale des Syndicats d'industriels, Syndicat national des enseignants des P. T. T., Syndicat national des travailleurs de l'Etat, Syndicat de fer, Syndicat des employés municipaux, Union syndicale des employés du gaz, Travailliers du gaz, Alleuriers du gaz, Ouvriers et ouvrières de l'assistance publique, etc.

Le Comité central, Fédération nationale du personnel civil de la guerre, Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des magasins administratifs de la guerre, Fédération des tabacs, Fédération des électriciens, Syndicat national des travailleurs des P. T. T., Syndicat des monnaies et médailles, Syndicat de la manufacture de Sèvres, Fédération nationale des Syndicats d'industriels, Syndicat national des enseignants des P. T. T., Syndicat national des travailleurs de l'Etat, Syndicat de fer, Syndicat des employés municipaux, Union syndicale des employés du gaz, Travailliers du gaz, Alleuriers du gaz, Ouvriers et ouvrières de l'assistance publique, etc.

La Crise Turque

Les Arméniens se plaignent au Parlement

Constantinople, 2 mai. — Au cours de la séance d'hier, une vive discussion s'est engagée sur les massacres d'Adana. Plusieurs députés, notamment les Arméniens, ont attaqué le gouvernement et demandé la mise en jugement de l'ex-voilà.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur a défendu le gouvernement. Il a lu des télégrammes des autorités attribuant les troubles aux révolutionnaires arméniens, et représentant partout les Arméniens comme les agresseurs.

M. Zohrab, Arménien, approuvé par quelques jeunes-turcs, a soutenu que les troubles avaient été amenés par les autorisations et le massacreur Abdul Hamid.

Un vit incident s'est produit pendant un violent discours de M. Vartag, député arménien.

Comme sanction à cette discussion, la Chambre a décidé d'inviter le gouvernement à demander un crédit de 20.000 livres pour secours aux survivants d'Adana, sous forme d'indemnités pour les victimes des récents combats dans les rues de Constantinople.

La Politique Anglaise

LES RAPPORTS ANGLO-ALLEMANDS — UN DISCOURS DE M. JOHN BURNS

Londres, 2 mai. — Hier soir, à la fin d'un banquet donné en l'honneur des 25 délégués allemands, M. John Burns, président du Local Government Board, a porté un toast à l'amitié anglo-allemande.

« L'agitation des deux derniers mois, a dit le ministre, a été aussi courte qu'elle était déshonorante dans son inspiration, déloyale dans ses moyens et dans ses buts. Les deux camps qui ont pris part à la campagne. La guerre n'est désirée que là où est la richesse. Il n'y aura pas de guerre internationale à laquelle la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie prendront part. Les conséquences d'une telle lutte seraient si désastreuses pour les destinées économiques, politiques et commerciales des peuples, que les personnes responsables hésiteraient beaucoup à prendre une telle décision.

« C'est le devoir comme c'est la destinée de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne, les trois nations qui ont fait la moderne Europe, de s'unir pour mettre un terme aux faits étonnants qui exaspèrent le peuple par suite des préparatifs exagérés de la guerre. Si nous sommes en rivalité, soyons-le pour une vie plus noble. »

Lord Weardale, qui présidait le banquet, a fait remarquer que le pouvoir de décider de la paix ou de la guerre, restait en réalité dans les mains des ouvriers.

LE DIFFEREND Franco-Allemand

Le tribunal arbitral de La Haye décide que les débats auront lieu à huis-clos

La Haye, 2 mai. — Au cours de la séance d'ouverture du tribunal arbitral qui s'est tenu hier à quatre heures, pour régler l'incident des déclarations de l'Allemagne, M. Hammarstrand, président, a prononcé un discours.

Le baron Michiels van Verduynen, secrétaire général de la cour d'arbitrage, a été nommé secrétaire général de l'assemblée.

Après lecture des lettres de créance de l'agent français, M. E. Weis, et de M. Lantze, l'agent allemand, le président dit que, conformément à l'article 66 du règlement pour la solution pacifique des conflits internationaux, les débats ne seront publics et que le tribunal se réunira à huis-clos.

La séance est levée.

La prochaine séance sera tenue mardi, à 10 heures.

LES JUGES IRONT-ILS A CASABLANCA ?

La Haye, 2 mai. On ne peut rien dire concernant la durée probable des débats de l'arbitrage de Casablanca devant le tribunal arbitral, mais on suppose que les plaidoyers ne prendront relativement que peu de temps, l'affaire ayant été très bien préparée dans les mémoires échangés entre les gouvernements français et allemand.

Les langues française et allemande auront la même valeur et les mêmes droits dans les discussions, et les décisions du tribunal seront rédigées dans les deux langues.

On présuppose que le tribunal arbitral trouvera le moyen de proposer un compromis satisfaisant pour chacune des parties en litige.

Peut-être une descente du tribunal sur les lieux sera-t-elle nécessaire ; mais alors cette descente aura lieu en janvier, parce que la chaleur à Casablanca est très grande pendant le reste de l'année.

La Crise Turque

Les Arméniens se plaignent au Parlement

Constantinople, 2 mai. — Au cours de la séance d'hier, une vive discussion s'est engagée sur les massacres d'Adana. Plusieurs députés, notamment les Arméniens, ont attaqué le gouvernement et demandé la mise en jugement de l'ex-voilà.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur a défendu le gouvernement. Il a lu des télégrammes des autorités attribuant les troubles aux révolutionnaires arméniens, et représentant partout les Arméniens comme les agresseurs.

M. Zohrab, Arménien, approuvé par quelques jeunes-turcs, a soutenu que les troubles avaient été amenés par les autorisations et le massacreur Abdul Hamid.

Un vit incident s'est produit pendant un violent discours de M. Vartag, député arménien.

Comme sanction à cette discussion, la Chambre a décidé d'inviter le gouvernement à demander un crédit de 20.000 livres pour secours aux survivants d'Adana, sous forme d'indemnités pour les victimes des récents combats dans les rues de Constantinople.

LES REPRESSIONS

Constantinople, 2 mai. — On continue de rechercher et d'arrêter les émissaires révolutionnaires et religieux dans les provinces où le régime actuel est fortement établi. Dans les autres provinces, la situation est moins sûre pour le gouvernement.

Une proclamation de Mahmoud Chekvet remercie les oulémas, au nom de l'armée, d'avoir assuré l'opinion et facilité ainsi l'intervention de l'armée et l'établissement définitif de la Constitution.

Après les journaux, le conseil de guerre a condamné à mort, jusqu'à présent, sept personnes, parmi lesquelles les meurtriers du ministre de la Justice Nazim.

Il a été décidé que les assassins de l'émir Arslan seront exécutés sur le lieu de leur crime, devant le Parlement.

Environ deux cents accusés ont été arrêtés. Le conseil de guerre aura probablement terminé sa tâche dans une semaine.

Le kaimakam de Novi-Bazar, qui était accusé d'avoir sympathisé avec le mouvement réactionnaire dans son district, a été déposé et a dû partir pour Salonique.

Une décade adressée hier d'Erzeroum au « Stamboul » annonce le rappel du général Youssouf, coupable d'avoir organisé la dernière révolte des soldats d'Erzeroum, au cours de laquelle furent chassés cinquante-deux officiers jeunes-turcs.

Abdul-Hamid n'a pas d'argent

On lui prête mille livres, mais on lui confisque ses biens

Salonique, 2 mai. — Abdul Hamid étant arrivé ici sans ressources, et n'ayant pas eu le temps de se munir des choses les plus nécessaires, le commandant en chef des troupes lui fait ouvrir un crédit de 1.000 livres turques pour qu'il puisse subvenir à ses besoins.

Afin de rendre impossible toute communication avec le sultan déchu, on a créé un service administratif spécial. Un torpilleur est en permanence devant la villa pour surveiller le paquebot.

L'enquête menée par le conseil de guerre sur les agissements des gens d'Yildiz-Kiosk, des hodjas et des soldats ferait découvrir, assure-t-on, des charges sérieuses contre Abdul Hamid.

Les chefs des troupes macédoniennes et les autorités compétentes s'occupent maintenant de l'unité et de l'assemblée nationale, conformément au désir de tous nos sujets, nous sommes montés, par la grâce du Très-Haut et en vertu de notre Constitution et du désir commun de la nation ottomane, sur le trône de nos grands ancêtres. Etant donné votre capacité et votre patriotisme éprouvés, nous vous avons maintenu la dignité de grand vizir et la dignité de cheik-ul-islam à Zicaddin effendi.

Mon frère, le sultan Abdul Hamid, ayant été déposé du khalifat et du sultanat en vertu du ferdou rendu par le chéri pour des causes connues de tous et par une résolution prise à l'unanimité par l'assemblée nationale, conformément au désir de tous nos sujets, nous sommes montés, par la grâce du Très-Haut et en vertu de notre Constitution et du désir commun de la nation ottomane, sur le trône de nos grands ancêtres. Etant donné votre capacité et votre patriotisme éprouvés, nous vous avons maintenu la dignité de grand vizir et la dignité de cheik-ul-islam à Zicaddin effendi.

Mon frère, le sultan Abdul Hamid, ayant été déposé du khalifat et du sultanat en vertu du ferdou rendu par le chéri pour des causes connues de tous et par une résolution prise à l'unanimité par l'assemblée nationale, conformément au désir de tous nos sujets, nous sommes montés, par la grâce du Très-Haut et en vertu de notre Constitution et du désir commun de la nation ottomane, sur le trône de nos grands ancêtres. Etant donné votre capacité et votre patriotisme éprouvés, nous vous avons maintenu la dignité de grand vizir et la dignité de cheik-ul-islam à Zicaddin effendi.

Mon frère, le sultan Abdul Hamid, ayant été déposé du khalifat et du sultanat en vertu du ferdou rendu par le chéri pour des causes connues de tous et par une résolution prise à l'unanimité par l'assemblée nationale, conformément au désir de tous nos sujets, nous sommes montés, par la grâce du Très-Haut et en vertu de notre Constitution et du désir commun de la nation ottomane, sur le trône de nos grands ancêtres. Etant donné votre capacité et votre patriotisme éprouvés, nous vous avons maintenu la dignité de grand vizir et la dignité de cheik-ul-islam à Zicaddin effendi.

Mon frère, le sultan Abdul Hamid, ayant été déposé du khalifat et du sultanat en vertu du ferdou rendu par le chéri pour des causes connues de tous et par une résolution prise à l'unanimité par l'assemblée nationale, conformément au désir de tous nos sujets, nous sommes montés, par la grâce du Très-Haut et en vertu de notre Constitution et du désir commun de la nation ottomane, sur le trône de nos grands ancêtres. Etant donné votre capacité et votre patriotisme éprouvés, nous vous avons maintenu la dignité de grand vizir et la dignité de cheik-ul-islam à Zicaddin effendi.

LES ÉVÉNEMENTS DE PERSE

Le général Skarsky, le gouvernement russe explique qu'il n'entendait occuper Tabriz que le temps nécessaire pour le rétablissement de l'ordre.

L'occupation de la Perse du Nord par les Russes s'éternisera-t-elle ? Alors elle pourra être suivie à titre de compensation d'une occupation de certains points de la Perse méridionale par l'Angleterre, ce qui équilibrerait au partage de la monarchie musulmane schiite.

Remiront, 2 mai. — La neige tombe comme en plein hiver ; elle recouvre les montagnes et la campagne.

Le froid est des plus vifs. Les cultivateurs sont consternés.

LES "CAMELOTS DU ROY"

Une martyre. — La marquise de Vasselot se constitue prisonnière

Paris, 2 mai. — La marquise de Vasselot de Rogé a été condamnée récemment par défaut à cinq jours de prison pour tapage injurieux lors des manifestations des camelots du Roy, s'est présentée hier au parquet du tribunal de simple police, vers une heure de l'après-midi, afin de retirer sa feuille d'écrou.

Les « Camelots du Roy » avertis de la démarche de la marquise de Vasselot avaient résolu d'organiser une manifestation. Mais à l'heure fixée, sept ou huit jeunes gens de seize à dix-huit ans, portant des gerbes de fleurs blanches se trouvaient seuls dans la cour avec quelques dames.

La marquise de Vasselot arriva au bras d'un vieux monsieur décoré, elle s'avancant sur le pied des marches de l'escalier de la Cour de Mai et pour s'efforcer de rendre cette scène théâtrale, elle prit une des gerbes de fleurs blanches et s'en alla ainsi retirer sa feuille d'écrou.

Puis, Mme de Vasselot, entourée de quelques Camelots du Roy, demeurés fidèles, partit à pied pour gagner la prison de Saint-Lazare, au milieu des passants qui s'arrêtaient intrigués et bientôt amusés par ce spectacle.

Arrivée faubourg Saint-Denis, Mme de Vasselot embrassa son jeune fils que le tribunal correctionnel a acquitté récemment, comme ayant agi sans discernement, et d'une voix forte elle cria : « Vive le Roy ! » ce qui répété par les camelots du Roy qui lui criaient de porter la gerbe d'honneur.

Enfin, pendant que la garde de la prison se retenir sur la marquise, les camelots du Roy s'éloignèrent.

Le droit de grève en Espagne

Madrid, 2 mai. — La « Gaceta » publie le texte de la loi réglementant le droit de grève. Les grèves sont reconnues, mais la loi impose l'arrestation majeure ou d'amedes d'arrestation de 5 à 125 francs, toutes violences et menaces portant atteinte à l'exercice libre et légal par le patron ou l'ouvrier de son industrie et de son travail. Toute tentative pour imposer le chômage ou obliger un chef de famille à se démettre de ses fonctions est également punie d'arrestation majeure.

Les meneurs du mouvement encourront le maximum de la peine.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

La Neige dans l'Est

Remiront, 2 mai. — La neige tombe comme en plein hiver ; elle recouvre les montagnes et la campagne.

Le froid est des plus vifs. Les cultivateurs sont consternés.

Remiront, 2 mai. — La neige tombe comme en plein hiver ; elle recouvre les montagnes et la campagne.

Le froid est des plus vifs. Les cultivateurs sont consternés.

LES "CAMELOTS DU ROY"

Une martyre. — La marquise de Vasselot se constitue prisonnière

Paris, 2 mai. — La marquise de Vasselot de Rogé a été condamnée récemment par défaut à cinq jours de prison pour tapage injurieux lors des manifestations des camelots du Roy, s'est présentée hier au parquet du tribunal de simple police, vers une heure de l'après-midi, afin de retirer sa feuille d'écrou.

Les « Camelots du Roy » avertis de la démarche de la marquise de Vasselot avaient résolu d'organiser une manifestation. Mais à l'heure fixée, sept ou huit jeunes gens de seize à dix-huit ans, portant des gerbes de fleurs blanches se trouvaient seuls dans la cour avec quelques dames.

La marquise de Vasselot arriva au bras d'un vieux monsieur décoré, elle s'avancant sur le pied des marches de l'escalier de la Cour de Mai et pour s'efforcer de rendre cette scène théâtrale, elle prit une des gerbes de fleurs blanches et s'en alla ainsi retirer sa feuille d'écrou.

Puis, Mme de Vasselot, entourée de quelques Camelots du Roy, demeurés fidèles, partit à pied pour gagner la prison de Saint-Lazare, au milieu des passants qui s'arrêtaient intrigués et bientôt amusés par ce spectacle.

Arrivée faubourg Saint-Denis, Mme de Vasselot embrassa son jeune fils que le tribunal correctionnel a acquitté récemment, comme ayant agi sans discernement, et d'une voix forte elle cria : « Vive le Roy ! » ce qui répété par les camelots du Roy qui lui criaient de porter la gerbe d'honneur.

Enfin, pendant que la garde de la prison se retenir sur la marquise, les camelots du Roy s'éloignèrent.

Le droit de grève en Espagne

Madrid, 2 mai. — La « Gaceta » publie le texte de la loi réglementant le droit de grève. Les grèves sont reconnues, mais la loi impose l'arrestation majeure ou d'amedes d'arrestation de 5 à 125 francs, toutes violences et menaces portant atteinte à l'exercice libre et légal par le patron ou l'ouvrier de son industrie et de son travail. Toute tentative pour imposer le chômage ou obliger un chef de famille à se démettre de ses fonctions est également punie d'arrestation majeure.

Les meneurs du mouvement encourront le maximum de la peine.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

Les grèves doivent être obligatoirement déclarées aux autorités avec les motifs à l'appui huit jours à l'avance lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture et lorsqu'il s'agit de l'industrie ou de l'agriculture.

La Course Bordeaux-Paris

Le dix-neuvième course cycliste Bordeaux-Paris a été gagnée par le Belge Vanhouwaert, en six heures 55 minutes.

Georget, de Trousselier, de Emile Georget.

Paris, 2 mai. — Le dix-neuvième championnat du monde de la route, la vieille épreuve cycliste Bordeaux-Paris n'avait réuni qu'un chiffre restreint d'engagés ; cette année : dix-neuf ! Et sur ces dix-neuf, seize seulement se présenteront hier soir au contrôle de départ des « Quatre Pavillons » et s'élançant sur l'itinéraire classique, à la conquête de la gloire sportive, et des prix rémunérateurs, au signal de notre confrère bordelais Maurice Martin, qui, depuis la création de la grande épreuve, en est l'animateur starter.

Mais, parmi ces seize braves, figuraient les meilleurs pédales actuelles : Vanhouwaert, Trousselier, Georget, Passerieu, Faber, etc., et comme chacun de ces étonnants athlètes était l'objet de pareille sollicitude de la part des maisons de cycles dont il représentait la marque, comme ils étaient tous également animés du même désir de victoire, la bataille fut rude et la course aussi intéressante que ses devancières.

Dès le départ, qui fut donné à 7 heures et demi précises, devant une foule considérable, accourus à tous les kilomètres, l'air sportif région du Sud-Ouest, l'allure fut extrêmement rapide (de quarante à l'heure fut approché) ce qui n'empêcha pas certains de ces spécialistes du grand fond de l'accrocher encore par la suite.

Les premiers contrôlés : Libourne, Barbiézieux, furent atteints sans encombre et traversés sans accident. Comme de juste, les « étoiles » : Passerieu, Georget, Vanhouwaert, Faber, Trousselier, menaient le train.

Le premier abandon eut lieu à La Couronne, à 5 kilomètres d'Angoulême, ce fut celui de Léon Georget, qui une blessure à la tête, occasionnée par une chute, empêcha de continuer.

Angoulême, Couhé-Vérac, Tours (330 kilomètres de Bordeaux) furent traversés sans qu'aucun homme du peloton de tête ait réussi à prendre une avance appréciable sur ses adversaires.

Après Tours, la lutte commença à se circonscire et, au contrôle de La Roche-Beaucourt, Passerieu premier, à 4 minutes d'intervalle de Trousselier, qui lui-même avait pu distancer Faber de six minutes et Emile Georget de dix. Quant à Passerieu, arrivé moins de quatre heures après ce dernier, il déclara abandonner.

Dans l'épreuve Bordeaux-Paris, le tronçon de l'itinéraire qui emprunte les bords de la Loire est le plus terrible à parcourir. Non qu'il soit pénible en lui-même, les routes y sont, au contraire, très roulantes ; mais ce qu'il entraîne à un moment où les coureurs, déprimés par le prodigieux effort fourni la nuit durant, ont à lutter à la fois contre la fatigue et le sommeil.

Enfin, c'est précisément au moment où, pour la plupart, ils sont près de défaillir, qu'il leur faut faire appel aux dernières ressources de leur énergie, non seulement pour ne pas se laisser dépasser, mais encore pour profiter de la lassitude qu'ils viennent de subir, pour leur permettre de se redresser, de se relever, pour s'assurer une avance que, sans guigne, ils pourraient conserver jusqu'au but.

Vanhouwaert, qui connaît admirablement l'épreuve, a fort bien compris cette nécessité de lâcher ses adversaires en cet endroit, et, depuis Blois, il n'a cessé d'augmenter son avance.

A Beaugency, il avait gagné une minute à l'égard de Trousselier, qui traversa le contrôle de Blois à 9 heures 42 et Trousselier n'y arriva qu'à 9 heures 50.

A Dourdan, à Versailles, à Ville-d'Avray, le vaillant Belge signala également le premier de la famille de coureurs, mais ce fut à 2 heures 25 de l'après-midi, acclamé par des milliers de sportifs. Il passa le poteau d'arrivée du vélodrome du Parc des Princes, ayant porté vingt minutes exactement l'avance que